

Extrait du CGT Crédit Agricole

http://www.cgtca.net/article.php3?id_article=306

Concertation

- Actualité - CGT CAM -



Date de mise en ligne : vendredi 26 avril 2013

Description :

A l'ordre du jour de la CNN du 25 avril était évoquée l'organisation de la commission nationale de concertation. Basée sur la présentation, aux organisations syndicales représentant les salarié-e-s, des orientations stratégiques du Groupe et répondre à leurs questions, cette réunion est dans les faits un marathon d'étapes techniques à laquelle les dirigeants n'accordent qu'une visite rapide de moins d'une demi journée.

CGT Crédit Agricole

L'anticipation des conséquences sociales pour les salariés du Crédit Agricole, les territoires et plus globalement toute la société impose une présentation de fond des dossiers dans un délai suffisant pour nourrir la réflexion nécessaire à alimenter l'échange préalable aux actions.

Déclaration du 25 avril 2013 :

Concernant la concertation, nous considérons nécessaire que le contenu des réunions soit le plus transparent et clair possible pour notre bonne compréhension. Nous pensons effectivement que pour l'organisation, il faut :

- ▶ un temps pour la définition du périmètre d'investigation,
- ▶ un temps pour le questionnement,
- ▶ un temps pour la présentation technique,
- ▶ un temps pour le questionnement issu de la technique avec un délai suffisant pour permettre à chaque OS de préparer sa réflexion avant une préparatoire en commun
- ▶ et enfin un temps pour l'échange avec les dirigeants.

Sur le contenu, mais pour cela la définition du périmètre en décidera, **il convient déjà que vous acceptiez, sans pirouette intellectuelle de votre volonté affichée, de mettre en débat aussi bien les problèmes que vous rencontrez à tous les niveaux, les projets que vous avez à moyen et long terme, les dossiers en débat au Parlement, les dossiers à présenter dans les CE dans les mois et l'année à venir.....**

Cette méthodologie évitera ainsi la précipitation, l'incompréhension et parfois même de notre part de la suspicion.

Nous avons ce terrible sentiment que cette obligation de présentation et avis au CE vous pèse, qu'il s'agit d'un frein au libre exercice de vos actions stratégiques et que si vous pouviez éviter ce passage vous le feriez. Il est courant d'ailleurs que les délais ne soient pas respectés, que les annonces externes soient faites en préalable, les délits d'entrave se multiplient au point que les élus pourraient en oublier même leur existence.

Nous souhaiterions vous donner quelques exemples qui engagent l'avenir des Caisses et méritaient des échanges fournis au CE et qu'une explication préalable en concertation pourrait permettre. D'autres sujets complètement occultés de toutes instances, restent néanmoins des sujets stratégiques qui doivent être présentés et débattus en concertation. Par exemple : La modification du FCT, la pratique du true sale, le switch, le DCC, la dépendance aux marchés, la modification de la loi de 1947 sur les statuts de la coopération, l'évolution des ratios de solvabilité, de liquidités..... les comptes de la SAS La Boétie, CA-IMMO, les comptes de BFORBANK.....

La liste n'est pas exhaustive mais la complexité de l'environnement bancaire, financier, les évolutions réglementaires et fiscales nécessitent que nous ayons une information objective et continue des actions en cours, voire en gestation.

Il ne s'agit pas que vous jouiez les pleureuses sur des événements externes subis, ni les vendeurs de l'ultime issue mais que vous puissiez prendre le temps nécessaire aux explications, à nous fournir sans complexe ni honte tous les chiffres, qu'ils soient inquiétants, voire rassurants et exceptionnels tels que les allègements de cotisations ou le bénéfice du crédit d'impôts.

Voilà pour nous le sens que nous souhaitons donner à la concertation.